



Avis juin 2024

Elections européennes

Les élections européennes se tiendront le 9 juin 2024, bureau de vote à **la Mairie**.

Ouverture du bureau à **8h**, fermeture à **18h**.

Se munir de sa carte électorale et d'une pièce d'identité.

Le scrutin se déroule en un seul tour.

Urbanisme (rappel) Les déclarations attestant l'achèvement des travaux (DAACT)

Lorsque vous avez terminé vos travaux (DP ou PC) n'oubliez pas de déclarer en mairie votre **attestation d'achèvement de travaux en double exemplaire**. Ce document vous sera demandé par le notaire lors de toute future transaction immobilière, pour tout ce que vous avez construit sur votre terrain.

Nous vous rappelons que lorsque vous avez terminé la construction pour laquelle vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme (Permis de construire ou Déclaration Préalable de travaux) vous devez en informer **la mairie** par une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

L'inspecteur du cadastre ou le Maire sont à même d'en vérifier la conformité.

A ce jour, vous êtes encore un certain nombre à avoir omis de le faire : 9 en 2019, 5 en 2020, 6 en 2021, 15 en 2022, 18 en 2023.

Pas de DAACT ... Revente IMPOSSIBLE !

Par ailleurs vous devez également déclarer au service des impôts, dans les 90 jours calendaires, l'achèvement de vos travaux en utilisant l'imprimé adapté.

Une construction est considérée comme achevée, dès que l'état d'avancement des travaux en permet une utilisation effective, même s'il reste encore des travaux d'aménagement intérieurs ou extérieurs à effectuer.

Les formulaires sont disponibles sur le site impots.gouv.fr via le moteur de recherche.

S'il s'agit d'une **construction nouvelle** ou d'une **reconstruction**, vous devez utiliser concomitamment les formulaires suivants :

- **n°6660 modèle CBD** pour une évaluation en système actuel ;
- **n°6660 modèle REV** permettant de porter à la connaissance de l'administration fiscale les informations révisées.
- Pour les **changements de consistance des immeubles existants** (additions de construction, surélévations, démolitions partielles ou totales...) et les **changements d'affectation** (local commercial transformé en logement ou en établissement industriel), vous devez utiliser un formulaire **n°6704 -modèle IL**.

A ce jour, vous êtes encore un certain nombre à avoir omis de le faire : 2 en 2019, 3 en 2020, 4 en 2021, 8 en 2022, 15 en 2023.

Nuisances sonores

***RESPECTER les HEURES AUTORISEES pour vos travaux domestiques**

(Arrêté préfectoral du 16-06-1999)

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h - **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

Merci de respecter ces horaires, le non-respect est souvent source de conflits

***Les beaux jours arrivent, les fenêtres sont ouvertes la nuit :**

ATTENTION AUX NUISANCES SONORES (musique, conversations à pleine voix, piscine, tapage nocturne...). Pour la musique nous vous remercions d'arrêter à minuit. Les basses s'entendent et vibrent très loin. Nous vous conseillons de prévenir vos voisins si vous prévoyez de faire la fête.

Inscriptions transports scolaires

Nous vous rappelons que le site d'inscription aux transports scolaires pour l'année 2023/2024 est ouvert depuis **le 10 juin 2024**. Que ce soit pour une première demande ou un renouvellement, les familles, qui souhaitent que leur(s) enfant(s) emprunte(nt) les transports scolaires, ont l'obligation de procéder à leur(s) inscription(s). Afin de faciliter l'accès aux transports scolaires dès la rentrée de septembre, il est conseillé de s'inscrire avant le **12 juillet 2024**.

Au-delà de cette date, les inscriptions restent néanmoins possibles.

L'ensemble des informations relatives à la procédure d'inscription est disponible sur le site internet de la Région.

Matinée désherbage du 1^{er} juin

Nous remercions vivement les 23 participants à cette matinée citoyenne. Nous remercions également les propriétaires qui ont nettoyé leur trottoir.

Site communal et ILLIWAP

La commune a un site de qualité n'hésitez pas à le consulter en tapant www.barges.

Vous pouvez installer facilement l'application **Illiwap** sur votre téléphone, cela vous permettra de recevoir rapidement les informations les plus récentes concernant Barges.

Actuellement nous comptons **499 abonnés**.

Animation bibliothèque 26 juin jeux bibliothèque à l'ERL

Le mercredi 26 juin de 14h30 à 18h à l'espace de rencontre, **la bibliothèque vous invite** adultes et enfants à un après-midi sur le thème des jeux de sociétés et de plein air. Chacun apporte (ou pas) son jeu favori afin de le faire découvrir. Un tapis-lecture pour les petits sera à disposition ainsi que des livres-jeux et coloriages pour les plus grands. Une petite sélection de livres jeunes, BD et adultes sera disponible pour lire sur place ou emprunter. Le goûter vous sera offert.

Pétanque Inter villages

15 juin : Barges

29 juin : Saint-Philibert

14 septembre : Savouges

Animations

5 et 6 juillet : festival Ct Barges

13 juillet : feu d'artifice

15 août comité

22 septembre vide grenier